

Prangins, le 23 avril 2026

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 22 avril 2026**

Président : M. Léo DURGNAT

Rapporteur : M. Lionel CHRISTEN

Préavis No 93/2025 – Adoption du Plan d’affectation communal (PACom)

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS a décidé par 44 oui, 1 non 0 abstention

1. d’adopter le dossier du plan d’affectation communal (PACom),
2. d’accepter les réponses aux oppositions et de lever les oppositions à l’encontre du Plan d’affectation communal (PACom).

Extrait conforme, le certifie

Léo Durnat



Président



Dominique Rogers



Secrétaire

Avis affiché au pilier public 23 avril au 2 mai 2026

En vertu des art. 160 et 162 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours suivant la publication de la décision d'approbation cantonale dans la FAO (art 163 LEDP).